

SPECIALISATION EN PSYCHOPATHOLOGIE DU TRAVAIL

Enseignement placé sous la direction de Christophe Dejours.

- Dates : 13 et 14 janvier ; 10 et 11 février ; 10 et 11 mars ; 14 et 15 avril ; 12 et 13 mai et 16 et 17 juin 2023.
- Horaires : 9h30-12h30 et 14h00 à 18h00
- Durée : 12 jours / 84 heures
- Lieu : 7 rue Clovis, 75005 Paris (Métro Cardinal Lemoine, bus 89 Arrêt Lycée Henri IV)
- Tarifs : Prise en charge entreprise : 3400 € HT ; prise en charge individuelle : 1704 € TTC.
- Nombre de stagiaires : 20
- Pré-requis :

1 - Il est nécessaire, pour s'inscrire à cet enseignement d'avoir au préalable suivi et validé l'enseignement « Psychodynamique et psychopathologie du travail » délivré par le Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris (UE : PST120, ancien PSY206 : https://formation.cnam.fr/rechercher-par-discipline/psychodynamique-et-psychopathologie-du-travail-1085833.kjsp?RF=newcat_themes) ; ou la Formation « Psychopathologie et psychodynamique du travail » proposée par l'ASTI à Toulouse ou à Montpellier (<https://ast-i.org/psychodynamique-et-psychopathologie-du-travail-dans-la-sante-au-travail/>).

2 – Il est nécessaire d'avoir une expérience et une pratique cliniques dans le champ de la psychopathologie.

- Dépôt de candidature de **juin à fin août 2022** : envoyer un CV détaillé et une lettre de motivation à virginie.herve@ipdt.fr ; les accords pédagogiques seront donnés en octobre 2022.

Cet enseignement est destiné aux praticiens qui exercent dans le domaine de la **psychopathologie générale** (psychiatres, psychologues cliniciens, psychanalystes) souhaitant acquérir une formation spécifique sur les pathologies mentales liées au travail. Il est aussi destiné aux praticiens qui exercent déjà dans le domaine de la **santé au travail**, mais qui n'étant pas spécialisés dans la prise en charge des patients souffrant de troubles psychopathologiques (médecins du travail, psychologues du travail, infirmiers du travail, travailleurs sociaux) souhaitent acquérir une formation spécifique dans le domaine du soin.

D'autres professionnels, dont les pratiques ne sont pas orientées vers le soin peuvent, à titre dérogatoire, être admis à suivre cet enseignement : avocats en droit social et du travail, juges prud'homaux, inspecteurs du travail, ergonomes, préventeurs, formateurs.

L'objectif de cet enseignement est :

1 - de transmettre les **connaissances** en matière de **psychopathologie** des affections mentales en rapport avec le travail, d'une part, en matière de **prise en charge** des patients d'autres part ;

2 – d'accroître les **habiletés professionnelles** des praticiens dans les champs de l'**investigation** diagnostique et étiologique, et de la **méthode** de traitement psychothérapeutique et psychanalytique ;

3 – de familiariser les professionnels du soin avec les pratiques des professionnels du **droit** avec lesquels ils sont souvent appelés à coopérer (avocats du travail, inspecteurs du travail, juges civils et prud'homaux) en particulier en matière de certificats et d'expertises ; en vue aussi d'actualiser leurs connaissances sur les principales transformations du droit du travail.

Les références scientifiques de l'enseignement sont : la psychodynamique du travail, la psychanalyse, la psychosomatique et les sciences du travail.

I - L'ENSEIGNEMENT

Diagnostic, formes cliniques et étiologie des décompensations psychopathologiques en relation avec les contraintes du travail : pathologies de surcharge ; pathologies consécutives aux violences exercées par les usagers et les clients ; pathologies consécutives au harcèlement au travail ; dépressions, tentatives de suicides et suicides sur les lieux du travail.

Clinique des nouvelles formes de stratégies individuelles et collectives de défense contre la souffrance liées aux évolutions des méthodes d'organisation du travail, de gestion et de management.

Le clivage : analyse métapsychologique, mise en perspective par rapport à la normalité, la pathologie et la normopathie.

BASES METAPSYCHOLOGIQUES DE LA METHODE ANALYTIQUE EN PSYCHOPATHOLOGIE DU TRAVAIL

Psychodynamique du travail

- Le paradoxe de la double centralité de la sexualité et du travail vivant
- Le travail de soi sur soi (Arbeit) et le travail de production (poïésis).
- Métapsychologie du corps et théorie de la séduction.
- Subversion libidinale et subversion poïétique.
- La « Corpspropriation ».
- Les trois dimensions du réel (réel du travail, réel de la domination, réel de l'inconscient).
- Le renoncement (Verzicht) à la satisfaction de la pulsion.
- Les réquisits de la sublimation.
- La sublimation à l'épreuve de la clinique du travail.
- Refusement (Versagung) versus perlaboration (Durcharbeitung) dans la méthode analytique en psychopathologie du travail.
- Autonomie subjective versus psychodynamique de la reconnaissance.
- Ecouter les dimensions collectives du travail.

Philosophie

- La servitude volontaire
- la notion d'émancipation
- L'autonomie subjective
- Analyse comparée de la psychodynamique du travail avec : la psychologie sociale expérimentale, la psychosociologie, la socio-psychanalyse, la théories des groupes, la clinique de l'activité.

Droit

- Histoire et évolutions récentes du droit du travail.
- Pratique de l'avocat du travail dans le secteur privé et dans la Fonction Publique
- Pratique de l'inspecteur du travail.
- Pratique du médecin du travail et du médecin inspecteur du travail.
- Rédactions des certificats et expertises judiciaires.

II – LA PRATIQUE ANALYTIQUE EN PSYCHOPATHOLOGIE DU TRAVAIL

- Principes de l'écoute : clinique, pratique et théorique.
- Soins ou psychothérapie.
- Psychothérapie ou psychanalyse.
- Ecouter le travail vivant.
- Ecouter le genre.
- Ecouter les dimensions collectives du travail.
- Interprétation, intervention, questions, refusement.

III – LA FORMATION A LA PRATIQUE EN PSYCHOPATHOLOGIE DU TRAVAIL

Elle repose sur une confrontation clinique en trois temps.

- Un stagiaire présente une observation clinique tirée de sa pratique.
- Cette présentation est suivie d'une discussion collective de l'observation.
- Reprise de la discussion et argumentation par un enseignant.
- Une demi-journée sera consacrée à la confrontation clinique dans chaque session.

IV – VALIDATION

La validation de la formation passera par un travail écrit portant spécifiquement sur la pratique clinique.